

DÉLIBÉRATION 2023 24 -

Approbation du Budget supplémentaire n°1 du Budget Principal 2023

Séance du Comité syndical du 20 juin 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget supplémentaire est établi à la fin du premier semestre de l'année et a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

En effet, le budget 2023 a été voté en séance le 21 mars 2023 alors que l'exécution budgétaire 2022 n'était pas clôturée. Les résultats de l'exercice 2022 du budget principal n'ont donc pas pu être repris lors de l'élaboration du Budget primitif 2023.

Le compte de gestion 2022, le compte administratif 2022 et la délibération d'affectation du résultat 2022 ont été approuvés en séance 20 juin 2023.

Les résultats de l'exécution 2022 étant désormais approuvés, il convient d'intégrer au budget ces résultats budgétaires et d'opérer quelques ajustements budgétaires.

Cette intégration des résultats 2022 au budget supplémentaire permet en outre de réviser sensiblement la contribution de fonctionnement des Collectivités pour l'année 2023 passant ainsi de **10 511€ à 10 175 €, soit - 336 € par station.**

En dépenses de fonctionnement :

- Augmentation des autres charges de gestion courante : + 1 500 €

En recettes de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté : + 374 419,24 €
- Atténuation de charges : + 1 048,76 €
- Baisse des contributions des collectivités : - 373 968 €

Le budget de fonctionnement total de l'exercice après le présent BS est donc modifié et passe de : **15 918 300 € à 15 919 800 €.**

En dépenses d'investissement :

- Solde d'exécution 2022 négatif reporté : + 1 285 963,17 €
- Augmentation des dépôts et cautionnements : + 8 100,00 €

En recettes d'investissement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : + 1 285 963,17 €

Le budget d'investissement total de l'exercice après le présent BS s'en trouve modifié passant :

- En dépenses de : **2 879 000 € à 4 173 063,17 €.**
- En recettes de : **3 366 000 € à 4 651 963,17 €.**

Le suréquilibre du budget total de la section d'investissement après le présent BS s'en trouve modifié passant de **487 000 € à 478 900 €.**

Ainsi, après l'affectation des résultats 2022 au budget supplémentaire 2023, les ajustements budgétaires opérés :

- Les recettes et dépenses de fonctionnement énoncées dans le cadre de ce budget supplémentaire seront en équilibre.
- Les recettes et dépenses d'investissement énoncées dans le cadre de ce budget supplémentaire feront apparaître un suréquilibre.

Accusé de réception en Préfecture
075-200021624-20230621-2023-24-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

DÉLIBÉRATION 2023 24 - Approbation du Budget supplémentaire n°1 du Budget Principal 2023

Séance du Comité syndical du 20 juin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;
Vu la délibération 2023-09 du 21 mars adoptant le budget principal 2023 ;
Vu la délibération 2023-21 du 20 juin 2023 adoptant le compte de gestion 2022 ;
Vu la délibération 2023-22 du 20 juin 2023 adoptant le compte administratif 2022 ;
Vu la délibération 2023-23 du 20 juin 2023 adoptant l'affectation du résultat 2022 au budget principal 2023 ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : ADOPTE le budget supplémentaire suivant :

Section de Fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DEDUIRE	AJOUTER	DEDUIRE	AJOUTER
002	002				374 419,24€
011	611				
011	74748			373 968€	
013	6479				1 048,76€
65	6531		1 500 €		
TOTAL			1 500 €	373 968€	375 468€

Section d'investissement :

	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DEDUIRE	AJOUTER	DEDUIRE	AJOUTER
001	001		1 285 963,17€		
10	1068				1 285 963,17€
27	275		8100,00€		
20	2051				
TOTAL			1 294 063,17€		1 285 963,17€



Le Président,

Sylvain Raifaud

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-2023-24-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE VELIB - AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002162400040

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : RÉGIE AUTONOME VELIB' (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202330-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	22
A5 - Etalement des provisions	23
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	28
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	29

Accusé de réception en préfecture
075-200031624-20230621-20233015001-Df
Date de réception préfecture : 21/06/2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique engendrés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 67890	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE RÉGIE AUTONOME VELIB'	Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-20231008-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023 BS 2023
-----------------------------------	---	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

•

B

- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- Page 5

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202330-plem-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023
VUE D'ENSEMBLE			II
			A1

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 166 233,89	217 464,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 948 769,89

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 166 233,89	2 166 233,89
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	60 276,37	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 60 276,37

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	60 276,37	60 276,37
---	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 226 510,26	2 226 510,26
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	63 337 572,00	0,00	594 049,00	594 049,00	63 931 621,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		65 037 582,00	0,00	594 049,00	594 049,00	65 631 631,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		510 426,00	510 426,00	510 426,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 061 758,89	1 061 758,89	1 061 758,89
Total des dépenses réelles de fonctionnement		65 077 582,00	0,00	2 166 233,89	2 166 233,89	67 243 815,89
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 418,00		0,00	0,00	2 418,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 418,00		0,00	0,00	2 418,00
TOTAL		65 080 000,00	0,00	2 166 233,89	2 166 233,89	67 246 233,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**67 246 233,89****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	30 630 000,00	0,00	0,00	0,00	30 630 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	33 982 000,00	0,00	217 464,00	217 464,00	34 199 464,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		64 622 000,00	0,00	217 464,00	217 464,00	64 839 464,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	458 000,00	0,00	0,00	0,00	458 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		65 080 000,00	0,00	217 464,00	217 464,00	65 297 464,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		65 080 000,00	0,00	217 464,00	217 464,00	65 297 464,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 948 769,89**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**67 246 233,89****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)****2 418,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202330-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202339-totem-D91

Date de réception préfecture : 21/06/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 418,00	0,00	35 276,37	35 276,37	37 694,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 418,00	0,00	35 276,37	35 276,37	37 694,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	85 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	60 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	85 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	62 418,00	0,00	60 276,37	60 276,37	122 694,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	62 418,00	0,00	60 276,37	60 276,37	122 694,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**122 694,37****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 418,00		0,00	0,00	2 418,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 418,00		0,00	0,00	2 418,00
TOTAL		62 418,00	0,00	0,00	0,00	62 418,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	60 276,37
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	122 694,37
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

2 418,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202330-totem-D-11

Date de réception préfecture : 21/06/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	594 049,00		594 049,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	510 426,00	0,00	510 426,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 061 758,89		1 061 758,89
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 166 233,89	0,00	2 166 233,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 166 233,89
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 000,00	0,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	35 276,37	0,00	35 276,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		60 276,37	0,00	60 276,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 276,37
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	217 464,00		217 464,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		217 464,00	0,00	217 464,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**2 166 233,89**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**60 276,37**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**60 276,37**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202330-totem-DH

Date de réception préfecture : 21/06/2023

HI

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	63 337 572,00	594 049,00	594 049,00
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	62 701 922,00	429 975,00	429 975,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	300,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	15 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	325 450,00	0,00	0,00
6228	Divers	20 200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	250 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	10 296,00	10 296,00
6358	Autres droits	0,00	153 778,00	153 778,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 700 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 065 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	216 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	140 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	24 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	700,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	13 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	15 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		65 037 582,00	594 049,00	594 049,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	510 426,00	510 426,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	510 426,00	510 426,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	1 061 758,89	1 061 758,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		65 077 582,00	2 166 233,89	2 166 233,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 418,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 418,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 418,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 418,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		65 080 000,00	2 166 233,89	2 166 233,89

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			Assusé de réception en préfecture 07/05/2023 Préfecture : 21/06/2023	075 230 189,18 - 202330-tout de -202330-tout de
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 166 233,89

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	10 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	30 630 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	30 250 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	380 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	33 982 000,00	217 464,00	217 464,00
74748	Participat° Autres communes	27 680 000,00	-16 728,00	-16 728,00
74758	Participat° Autres groupements	6 302 000,00	234 192,00	234 192,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		64 622 000,00	217 464,00	217 464,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	458 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	458 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		65 080 000,00	217 464,00	217 464,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		65 080 000,00	217 464,00	217 464,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 948 769,89
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 166 233,89
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 418,00	35 276,37	35 276,37
2181	Installat° générales, agencements	1 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	418,00	15 276,37	15 276,37
2184	Mobilier	1 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 418,00	35 276,37	35 276,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	25 000,00	25 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	25 000,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		60 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		62 418,00	60 276,37	60 276,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		62 418,00	60 276,37	60 276,37

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 276,37
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202339-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		60 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 418,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 717,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	701,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 418,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 418,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		62 418,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	60 276,37
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 276,37
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202339-totem-D Date de réception préfecture : 21/06/2023
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202330-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2010-02-25

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202330-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	510 426,00		0,00	510 426,00	0,00	510 426,00
PROVISION POUR RISQUE CREANCES CLIENT	510 426,00	20/06/2023	0,00	510 426,00	0,00	510 426,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	510 426,00		0,00	510 426,00	0,00	510 426,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202330-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV – ANNEXES**IV**
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A5**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
PROVISION POUR RISQUE CREANCES CLIENTS	PROVISION POUR RISQUE CREANCE CLIENT	510 426,00	0	0,00	510 426,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202330-tolem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

IV

 ELEMENTS DU BILAN
 EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 418,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 418,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28181	Installations générales, aménagt divers	1 717,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	701,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 418,00	0,00	60 276,37	0,00	62 694,37

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 62 694,37
Solde	IX = VIII – IV (5) 62 694,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202330-totale-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BS - 2023

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 104 ;

Nombre de membres présents ou représentés : 53 ;

Vote : Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : le 14 juin 2023.

Présenté par le Président, le 20 juin 2023.

Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière,
le 20 juin 2023

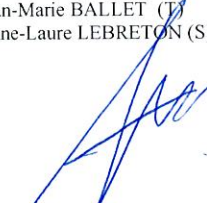
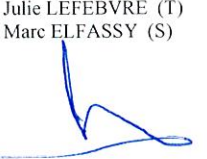
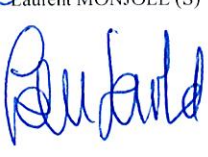
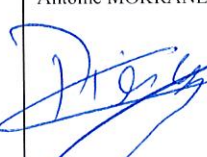
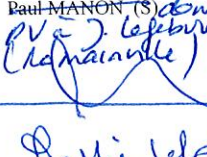
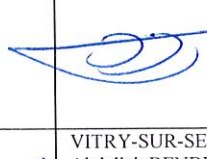
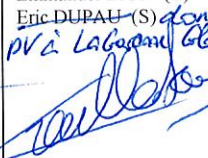
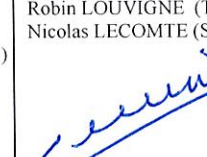
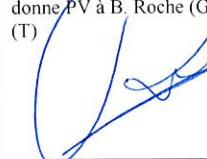
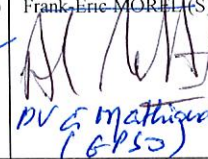
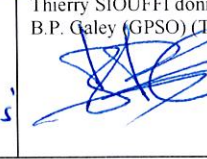
Les membres du Comité syndical

ALFORTVILLE Luc CARVOUNAS (T) Emmanuel SEROT (S)	ANTONY Perrine PRECETTI (T) Edouard KALONJI (S)	ARCUEIL Simon BURKOVIC (T) Clothilde GALHIE-LOUISE (S)	ARGENTEUIL Jean-François PLOTEAU (T) Ouissani MECHRIA (S)	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric SITBON a le PV de P. Pinard (Clichy) (T) Thierry-Michel ISOARD (S)
AUBERVILLIERS Zahia BOUZIDI (T) Cédric SCHROEDER (S)	AULNAY-SOUS-BOIS Matthieu TELLIER (T) Daouda SANOGO (S)	BAGNEUX Bruno TUDER donne PV a S. Besnard (Cachan) (T)	BAGNOLET Edith FELIX (T) Anne DE RUGY (S)	BEZONS Michèle VASIC (T) Dejan KRSTIC (S)
BIEVRES Anne PELLETIER-LE BARBIER (Maire) (T)	BOBIGNY Sonia AIROUCHE (T)	BOIS-COLOMBES Stephanka TOUSSAINT (T) Pierre CROSNIER LECONTE (S)	BONDY Laurent COTTE (T) Théo Alexandre FONSECA (S)	BOURG-LA-REINE Cédric NICOLAS (T) Tristan LEGENDRE (S)
BRY-SUR-MARNE Pierre LECLERC (T) Augustin KUNGA (S)	CACHAN Samuel BESNARD a le PV de B. Tuder (Bagneux) (T)	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann VIGUIE (T)	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène MAGNE a le PV de M.F. Parrain (Maisons- Alfort) (T)	CHATENAY-MALABRY Marc FEUGERE a le PV de JP Mordefroid (Verrières-le- Buisson) (T)
CHATILLON Andy KANGAUD (T) Elodie DORFIAC (S)	CHOISY-LE-ROI Kristian BOLLE (T) Sabrina FONTAINE (S)	CLAMART Serge KEHYAYAN (T) Jean-Jacques LE ROUX (S)	CLICHY-LA-GARENNE Patrice PINARD donne PV à F. Sitbon (Asnières) (T)	COLOMBES Léopold MICHALLET (T) Maxime CHARREIRE (S)

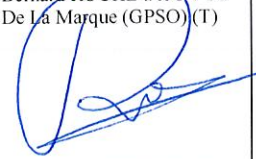
AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BS - 2023

COURBEVOIE Hervé de COMPIEGNE (T) Mes GUILBERT (S) donne PV à J.M. Belleh (Puteaux)	CRETEIL Sylvie SIMON-DECK (T) Sylvie MELIGNE (S)	DRANCY Jean-Luc MILLARD donne PV à S. Merchat (Enghien les Bains) (T)	DUGNY Quentin GESELL (Maire) (T)	ENGHIEN-LES-BAINS Sophie MERCHAT a le PV de J.L. Millard (Drancy) (T)
EPINAY-SUR-SEINE Marius TCHENDJOU (T) Farid BENYAHIA (S)	FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed HOUICINI donne PV à P. Pattée (Sceaux) (T)	FONTENAY-SOUS-BOIS Marc BRUNET (T) Yoann RISPAL (S)	GARCHES Thierry MARI (T) Bruno GUERRA (S)	GENNEVILLIERS Isabelle MASSARD a le PV de V. Soulage (Nanterre) (S)
GENTILLY Nadine HERRATI (T) Françoise CARTEAU (S)	IVRY-SUR-SEINE Clément PECQUEUX (T) Maryse DORRA (S)	JOINVILLE-LE-PONT Laura MANACH (T) Brahim BAHMAD (S)	JUVISY-SUR-ORGE Jacques GODRON (T) Valerie ROQUES (S)	LA GARENNE-COLOMBES Geneviève GAILLABAUD (T) Amanda HOUISSE (S)
LE BLANC-MESNIL Gabriel GALIOTTO (T) Pierre André THEVENOT (S)	LE BOURGET Catarina MONTEIRO (T) Denis DESRUMAUX (S)	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT Marie-Laure MAJOU (T) Richard DELEPIERRE (S)	LE KREMLIN-BICÊTRE Frédère RAYMOND (T) Sidi CHIAKH (S)	LE PLESSIS-ROBINSON Benoît BLOT (T) Bernard FOISY (S)
LE PLESSIS TRÉVISE Marc FROT (T) Nicolas DOISNEAU (S)	LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent BARON (T) Claudilhe CHOFRUT (S)	LES LILAS Christophe PAQUIS (T) Sonia ANGEL (S) donne PV à M. Bourel (Gondrecourt st bis)	LEVALLOIS-PERRET Sophie DESCHIENS (T) Isabelle COVILLE (S)	MAISONS-ALFORT Marie-France PARRAIN donne PV à M.H. Magne (Charenton le Pont) (T)
MALAKOFF Farid HEMIDI (T) Dominique TRICHET- ALLAIRE (S)	MONTREUIL Olivier STERN (T)	MONTRouGE Paul-André MOULY (T) Matthieu DEVRIENDT (S)	NANTERRE Vincent SOULAGE donne PV à J. Massard (Gennevilliers) (T)	NEUILLY-SUR-SEINE Eric SCHINDLER (T) Pierre AUBRY (S)
NOGENT-SUR-MARNE Antoine GOUGEON (T) Sébastien EYCHENNE (S)	NOISY LE SEC Florent LACAILLE- ALBIGES (T) Monique GASCOIN (S)	PANTIN Pierric AMELLA (T) Pierre PAUSICLES (S)	PARIS Sylvain RAIFAUD a le PV de P. Ollier (MGP)	PARIS François VAUGLIN (T) donne Jean-Philippe DAVIAUD (S) PV à P. Amello (Lanthe)

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BS - 2023

PUTEAUX Jean-Marie BALLEST (T) Anne-Laure LEBRETON (S) 	ROMAINVILLE Julie LEFEBVRE (T) Marc ELFASSY (S) 	RUEIL-MALMAISON Frédéric SGARD (T) Philippe D'ESTAINTOT (S)	RUNGIS Patrick LEROY (T) Martin JARDILLIER (S)	SACLAY Claude MAJEUX (T) Huguette BOSESE (S)
SAINT-CLOUD Capucine du SARTEL (T) Laurent MONJOLE (S) 	SAINT-DENIS Christophe PIERCY (T) Antoine MOKRANE (S) 	SAINT-GRATIEN Julien BACHARD (Maire) (T)	SAINT-MANDÉ Tiffany CULANG (T) Olivier DAMAS (S) 	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe CIPRIANO (T) Sylvain BERRIOS (S)
SAINT-MAURICE Michel BUDAKCI (T) Cédric DAMIEN (S)	SAINT-OUEN Sabrina DECANTON (T) Paul MANON (S) <i>donne PV à J. Lefebvre Chamaïnville</i> 	SCEAUX Patrice PATTEE a le PV de M. Houcini (Fontenay a/Roses) (T) 	SUCY-EN-BRIE Marie-Carole CIUNTU (Maire) (T)	SURESNES Amirouche LAIDI (T) Sophie de LAMOTTE (S) 
VAUCRESSON Nicolas MOREAU (T) Romain CARAYOL (S)	VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie BRAR-CHAVEAU (T)	VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul MORDEFROID donne PV à M. Feugere (Chatenay-Malabry) (T) 	VERSAILLES Emmanuel LION (T) Eric DUPAU (S) <i>donne PV à La Garenne Clonche</i> 	VILLEJUIF Thierry DUBOC (T) Mostefa SOFI (S) 
VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle RASSABY (T) Alain-Xavier FRANÇOIS (S)	VINCENNES Robin LOUVIGNÉ (T) Nicolas LECOMTE (S) 	VITRY-SUR-SEINE Abdallah BENBETKA (T) Laurence JEANNE (S)	YERRES Jean-Claude le ROUX (T) Jean-Paul REGEASSE (S)	GRAND PARIS GRAND EST PAVILLONS S/BOIS - CLICHY SOUS BOIS (GPGE) Philippe DALLIER (T) Samira TAYEBI (S)
GRAND PARIS GRAND EST LE RAINCY (GPGE) Didier BELOT (S)	GRAND PARIS GRAND EST LIVRY GARGAN (GPGE) Henri CARRATALA donne PV à O. Carel (GPGE) (T)	GRAND PARIS GRAND EST MONTFERMEIL (GPGE) Alain SCHUMACHER (T) Marie-Claude HUART (S)	GRAND PARIS GRAND EST NEUILLY-PLAISANCE (GPGE) Mickaël RIGAULT (T) Pascal BUTIN (S)	GRAND PARIS GRAND EST NOISY-LE-GRAND (GPGE) Antoine PIROLI (T) Pascal LAGUILLY (S)
GRAND PARIS GRAND EST ROSNY-SOUS-BOIS (GPGE) Olivier CAREL a le PV de H. Carratala GPGE (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST ISSY-LES-MOULINEAUX (GPSO) David DAOULAS (T) Philippe KNUSMANN (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST MEUDON (GPSO) Patrick DE LA MARQUE donne PV à B. Roche (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST SEVRES (GPSO) Pascale FLAMANT (T) <i>donne PV à Mathias Dalakis (GPSO)</i> Frank-Eric MOREL (S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST VILLE D'AVRAY (GPSO) Thierry SIOUFFI donne PV à B.P. Galey (GPSO) (T) 

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - BS - 2023

GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Bertrand-Pierre GALEY a le PV de T. Siouffi (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Alain MATHIOUDAKIS (T) Tiphaine BONNIER (S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST CHAVILLE (GPSO) Hervé LIEVRE donne PV à L. Mauvarin (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST VANVES (GPSO) Bernard ROCHE a le RV de De La Marque (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SUD EST AVENIR LIMEIL- BREVANNES Laurent CATHALA (Président) (T)
Région ÎLE-DE-FRANCE Alix BOUGERET (T) Delphine BURKLI (S)	Département des Hauts-de- Seine Jean-Christophe FROMANTIN (T) Eric BERDOATI (S)	Département du Val-de- Marne Françoise LECOUFLE (T) Déborah MUNZER (S)	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick OLLIER donne PV à S. Raifaud (Paris) (T) 	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe NAJDOVSKI (T) Djeneba KEITA (S) <i>donne</i> <i>PV à Michallet (Géométrie)</i> 

GPSO
Lm
Mauvarin
